



Règlement : concours de peinture le samedi 26 juillet 2025 de 9h à 17h

Article : 1 - Objet

L'association *Les arts en occitania y val d'Aran*, organise sur la commune de Fos, **le samedi 26 juillet à 9h**, un concours de peintres dans le village doté de 160 € de prix. Chaque artiste devra créer sur place, en plein air, à un emplacement de son choix dans un périmètre déterminé et accessible au public, une œuvre originale en rapport direct avec le patrimoine du village.

Article : 2 - Artistes concernés

Ce concours est ouvert à tous les artistes peintres, qu'ils soient débutants, amateurs confirmés ou professionnels. Toutes les techniques picturales sont admises : huile, acrylique, aquarelle, gouache, dessin, fusain, pastel, techniques mixtes, etc.

Article : 3 - Matériel et Supports

L'organisation ne fournit aucun matériel.

Seuls les supports toile ou papier sont admis.

Les dimensions seront au minimum 30x40 cm ou A3, et au maximum de 1 x 1m.

Chacun peut faire estampiller à l'accueil un ou plusieurs supports vierges, mais un seul pourra être soumis au Jury du concours.

Les supports préparés avec un fond coloré uniforme seront acceptés.

L'œuvre soumise au concours ne devra être ni signée ni encadrée et présentée au jury sur votre chevalet.

Les œuvres sur papier devront être remises convenablement pincées sur un support rigide.

Article : 4 - Jury et prix

Le jury se réunira le samedi 26 juillet à 17h.

Un jury composé d'artistes professionnels, et de membres de l'organisation notera les œuvres présentées en fonction de différents critères techniques et artistiques objectifs.

Les résultats du concours seront dévoilés à l'issue du jury.

Il sera suivi d'un apéritif de clôture du concours.

Un prix de 100 € sera attribué au 1er prix de la catégorie "professionnel".

Un prix de 60 € sera attribué au 1er prix de la catégorie "amateur".

Un lot sera remis à chaque enfant.

Article : 5 - Responsabilité

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des œuvres ou du matériel lors de la manifestation.

Article : 6 - Intempéries

En cas de mauvais temps, la manifestation sera maintenue et des espaces abrités seront ouverts aux artistes et au public. Dans ce cas, le travail d'après photo ou carte postale sera toléré.

Article : 7 - Inscriptions

Les droits d'inscription sont fixés à 5 € pour tous les adultes et 2 € pour les enfants.

Les Arts en Occitania y Val d'Aràn

Mairie - Place de la mairie

31440 - FOS

Mail : lesartsenoccitaniayvaldaran@protonmail.com

Présidente : Marie Penetro +33611423147 – Trésorière : Valérie SUIRE +33611234129



Les inscriptions peuvent se réaliser par email à l'adresse lesartsenoccitaniayvaldaran@protonmail.com ou directement sur place au stand de l'association.

L'inscription implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement, le respect des décisions du jury.

Article : 8 – Droit à l'image

Les participants autorisent l'utilisation gratuite par les organisateurs du droit à l'image des personnes et des œuvres présentées au concours ou exposées sur la voie publique dans le cadre des reportages de presse écrite, site internet, affiches, promotion des prochaines éditions etc.

Article : 9 – Dispositions diverses

Les artistes participants se verront remettre à l'accueil à titre indicatif un plan indiquant les principaux points d'intérêt. Après avoir choisi leur emplacement, ils l'indiqueront aux organisateurs pour permettre d'orienter le public.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement en fonction de contraintes diverses pouvant apparaître au fil du temps.

Les Arts en Occitania y Val d'Aràn

Mairie - Place de la mairie

31440 - FOS

Mail : lesartsenoccitaniayvaldaran@protonmail.com

Présidente : Marie Penetro +33611423147 – Trésorière : Valérie SUIRE +33611234129